

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 12 avril 2018

OBJET : Adhésion du CMN au Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne

L'an Deux Mille dix-huit, le jeudi douze avril à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaients PRESENTS : Gérard LARRAT, Any BARTHES, Régis BANQUET, Christian Raynaud, Jean Claude PISTRE, Sébastien PLA, Christine PUJOL, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Jean-Noël LLOZE.

EXCUSES : Isabelle CHESA (pouvoir donné à Madame Any BARTHES), Jean François De MIALHE DE SAINT MARTIN (donné pouvoir à Monsieur LARRAT), Eric MENASSI (supplée Jean-Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX (donné pouvoir Monsieur Sébastien PLA), Chloé DANILLON (pouvoir donné à Monsieur Hervé BARO),

Secrétariat de séance : Any BARTHES

Le Syndicat Mixte et le Centre des Monuments Nationaux sont étroitement liés au devenir de la Cité chacun dans leur rôle respectif. L'un, le Syndicat Mixte, collectivité publique, conduit une opération d'envergure, l'OGS sur 10 ans à même de changer les conditions d'accueil et la vision du monument dans le souci de sa préservation et de sa mise en valeur. Le CMN et un établissement public administratif d'Etat, 1er opérateur public culturel et touristique du ministère de la Culture avec :

- 100 monuments ouverts, propriété de l'Etat, ou en préparation d'ouverture avec l'hôtel de la Marine et la colonne de Juillet de la Bastille
- 61 parcs et jardins –
- 8 576 000 visiteurs en 2016 sur l'ensemble du réseau
- Deux monuments au-delà du million de visiteurs : L'Arc de triomphe L'abbaye du Mont-Saint-Michel
- Plus de 400 manifestations produites et accueillies

Différentes missions sont confiées à cet établissement :

Conserver, restaurer et entretenir, Ouvrir à la visite et animer, Favoriser, avec près de 400 manifestations par an, la **participation des monuments nationaux à la vie culturelle et au développement du tourisme**, en concertation avec les directions régionales des affaires culturelles, les collectivités territoriales et les réseaux d'institutions culturelles.

En 2016, 120 chantiers lancés et en cours avec 32 millions € engagés dans la conservation et l'entretien des monuments et des collections et 4,5 millions € engagés pour des aménagements.

La gestion et l'animation des sites est au cœur des savoir-faire des équipes dirigeantes.

Sur Carcassonne, en tant que bien Unesco la Cité doit répondre à différents critères dont celui d'une gestion du bien exemplaire. La nécessité de produire de manière coordonnée et conjointe un plan de gestion pour l'inscription actuelle pour 2020 est un enjeu majeur territorial. Les conditions à remplir sont nombreuses et la question des moyens pour y répondre également. Parmi ceux-ci, la définition d'un organe qui rassemble les institutions afin que les décisions puissent se coordonner et les actions se compléter est un moyen permettant de mettre en œuvre les objectifs du plan.

Au-delà, les différentes approches du bien, l'une foncièrement culturelle et scientifique, l'autre plus touristique et patrimoniale, ancrées sur le développement durable doivent pouvoir dialoguer et s'ajuster dans les intentions et les engagements. Les compétences des uns peuvent aussi servir le développement des autres. Par ailleurs l'OGS est à même d'intervenir sur les secteurs clés, propriété de l'Etat comme les fossés, les glacis, les espaces publics.

Si les conditions d'adhésion restent à définir, en particulier, type d'adhésion et modalités, il est dans un premier temps demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le principe. Il est porté à connaissance des membres que le Conseil d'Administration du CMN s'est prononcé favorablement pour son entrée au Syndicat Mixte fin 2017.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- D'intégrer favorablement sur le principe le Centre des Monuments Nationaux au Syndicat Mixte, sous réserves d'approfondir les conditions de son intégration notamment les conditions financières.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

